

ASA ACO PERCHE VAL DE LOIRE
ÉCURIE VAL DE BRENNE COMPÉTITION
LIGUE RÉGIONALE DU SPORT AUTOMOBILE CENTRE VAL DE LOIRE

Avec la participation des communes de :
Vernou sur Brenne



RÈGLEMENT PARTICULIER

12ème RALLYE DES VINS DE VERNOU

24 et 25 Juillet 2026



RÈGLEMENT PARTICULIER RALLYE

12^{ème} RALLYE RÉGIONAL DES VINS DE VERNOU

Vendredi 24 et Samedi 25 Juillet 2026

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Dès l'obtention du permis d'organisation
Ouverture des engagements	Dès l'obtention du permis d'organisation
Clôture des engagements	Lundi 13 Juillet 2026 à minuit
Distribution du Road-Book	Vendredi 24 Juillet 2026 de 14h00 à 20h00 Samedi 25 Juillet 2026 de 7h30 à 9h30 Bar / Tabac « Le Centenaire » à Vernou sur Brenne
Dates et heures des reconnaissances	Vendredi 24 Juillet 2026 de 14h00 à 20h00 Samedi 25 Juillet 2026 de 7h30 à 10h00 Limitées à 3 passages
Vérifications des documents	Samedi 25 Juillet 2026 de 7h00 à 10h30 Salle des fêtes de Vernou sur Brenne
Vérifications des voitures	Samedi 25 Juillet 2026 de 7h10 à 10h50 Place de L'église de Vernou sur Brenne
Heure de mise en place du parc de départ	Samedi 25 Juillet 2026 de 7h15 Stade de Foot de Vernou sur Brenne
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	Samedi 25 Juillet 2026 à 9h00 Salle Rabelais de Vernou sur Brenne
Publication des équipages admis au départ, heures et ordres de départ	Samedi 25 Juillet 2026 à 11h30 Sur Chronolive et Au Parc Fermé (stade)
<u>1^{ère} étape Samedi 25 Juillet</u>	
Départ de la 1 ^{ère} voiture Vhrs à 12h45 1 ^{ère} Moderne 15 mn après le dernier Vhc	Stade de Foot de Vernou sur Brenne
Arrivée de la 1 ^{ère} voiture Vhrs à 21h09	Stade de Foot de Vernou sur Brenne
Vérifications finales : Samedi 26 Juillet	Garage Lavalette 15 Rue Anatole France – Vernou sur Brenne Taux horaire de la main d'œuvre : 60€ TTC
Publication des résultats du rallye	Samedi 25 Juillet 2026 30 mn MAXI après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent Sur Chronolive et Au Parc Fermé (stade)
Remise des prix	Samedi 25 Juillet 2026 Sur Podium au Stade de Foot.

ARTICLE 1p ORGANISATION DE LA COURSE

L'ASA ACO Perche Val de Loire en qualité d'Organisateur Administratif et l'Ecurie Val de Brenne Compétition en qualité d'Organisateur Technique organise les 24 et 25 Juillet 2026 le 12^{ème} Rallye Régional des Vins de Vernou. Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Centre Val de Loire,

Le 01/04/2026 sous le n° LSAC-VDL 14/2026 et par la FFSA sous le permis d'organisation n°302 en date du 01/04/2026.

Comité d'organisation :

Président : Anthony DUBRAY

Membres : les membres de l'Ecurie Val de Brenne Compétition.

Secrétariat du rallye :

Anthony DUBRAY - 3 rue de la Grange des Dîmes - 37380 REUGNY - 06.40.93.71.61

Permanence du rallye :

Samedi 25 Juillet 2026 de 7h00 à 23h00 à la Salle Descartes de Vernou sur Brenne

N° de téléphone M. DESMOULINS Roger : 06 08 33 86 27

Organisateur technique :

ÉCURIE VAL DE BRENNÉ COMPÉTITION représentée par :

Monsieur Anthony DUBRAY - 3 rue de la Grange des Dîmes - 37380 REUGNY - ☎ 06 40 93 71 61

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège :	M. Gilles GUILLIER	15.07	2504
Membres du Collège :	M. Gérard TREMBLAY	15.04	209337
	M. Luc DEHAN	12.02	6495
Directeur de Course Moderne :	M. Roger DESMOULINS	11.10	4799
Directeur de Course Adjoint :	M. Jean-Luc ROGER	15.07	1030
Directeur de Course Adjoint ES :	M. Jean-Christophe PERRIER	15.07	4884
	M. Rémy DUMOND	15.11	3808
Directeurs de Course ES 1-3-5 :	M. Jacques COURTIN	15.04	6233
Commissaire Sportif Adjoint ES :	Mme Sophie GARDIA	15.04	54158
Directeurs de Course ES 2-4-6 :	M. Gilles MERLIOT	12.02	10396
Directeur de Course Adjoint ES :	M. Yoann FAYAT	15.07	47522
Chronomètres :	M. Bernard RUBAULT	10.04	220582
	M. Cyril VALLÉE	12.01	123878
	M. Loïc GAGNEUX	15.07	15785
	M. Benoit CHEVESSIER	15.07	308406
Médecin :	Docteur Sylvain GODCHAUX	14.12	204570
	Docteur Christophe BUREAU		
Technique Responsable Moderne :	M. Régis BEREAU	12.01	136886
Commissaires Techniques :	M. Daniel LEFORT	12.01	155300
	M. Sylvain MENORET	15.07	8845
	M. Cédric TRICOTELLE	12.01	145841
	M. Lionel PINAULT	15.07	171422
	M. Philippe COURTIN	15.04	42190
	M. Alain CULLERIER	12.01	262947
	M. Recherche en Cours	00.00	00000
Chargé des relations avec les concurrents	M. Daniel BLUTEAU	11.10	2974
	M. Domonique JOUBERT	11.06	14860
Voiture Tricolore	M. Jean-Yves BRISSET	15.04	3244
Voiture Damier	M. Jean-Marc SEGOUIN	15.11	3352
Voiture 000B	M. Mikael RAGUENEAU	12.01	44935
Voiture 000A	M. Emmanuel NOUVEAU	15.70	113809
Voiture 00	M. Thibaut DENIS	15.07	243571
Voiture 0 Vhrs	M. Philippe CHEVAUCHER	11.10	114416
Voiture 0 Vhc	M. Jean GALPIN	15.11	3363
Voiture 0 Moderne	M. Sébastien BLOT	00.00	00000

Responsable des commissaires de route	M. Philippe TALLON	15.07	7885
Responsable presse :	M. Anthony DUBRAY	15.07	189790
Informatique :	M. Mathieu BONNAUD	11.01	41131

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement et notamment le titre 1er des prescriptions générale édictées par la FFSA.

1.2P. ÉLIGIBILITÉ

Le rallye des Vins de Vernou compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2026 - coefficient 2
- Le Championnat Automobile Club de l'Ouest des Rallyes
- Le Championnat des Rallyes de la Ligue du Sport Automobile du Centre Val de Loire - coefficient 1
- Les Championnats de L'ASA ACO Perche Val de Loire

1.3P. VÉRIFICATIONS

Les vérifications administratives auront lieu le : Samedi 25 Juillet 2026 de 6h50 à 10h30
Salle des fêtes de Vernou sur Brenne

Les vérifications techniques qui auront lieu le : Samedi 25 Juillet 2026 de 7h10 à 10h50
Parking de l'église de Vernou sur Brenne

Les vérifications finales seront effectuées : Garage Lavalette – 15 Rue Anatole France
Taux horaire de la main d'œuvre : 60€ TTC

Les concurrents devront présenter aux contrôles administratifs :

- L'original des licences (pilote et copilote)
- L'original des permis de conduire (pilote et copilote)
- L'autorisation du propriétaire de la voiture engagée (si cette dernière n'appartient à aucun des 2 membres de l'équipage)
- L'original du passeport technique

ARTICLE 2p ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3p CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 12^{ème} RALLYE RÉGIONAL DES VINS DE VERNOU devra envoyer à l'adresse ci-dessous, la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le : lundi 13 Juillet 2026 à minuit (cachet de la poste faisant foi), et accompagnée **du chèque d'engagement, sans lequel la demande ne sera pas acceptée.**

M. DUBRAY Jonathan

5 Rue de l'Officialité – 37210 VERNOU SUR BRENNÉ

Mail : engagementvdbc@gmail.com - Tel : 06.74.34.41.69

Si cette demande est envoyée par mail, l'original, le chèque de règlement devront parvenir dans les 48 heures qui suivent cet envoi pour que l'engagement soit pris en compte.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 130 voitures maximum (Moderne, Vhc, Vhrs).

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 300€ + 12€ pour la géolocalisation
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 600€ + 12€ pour la géolocalisation
- **+ Chèque de caution de 150€** pour le système de géolocalisation à l'ordre de : **ET GÉOCHRONO**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3P. ORDRE DE DÉPART

3.3.1P. Section 1 : Ordre des numéros (le plus petit partant en tête).
Section 2 : dans l'ordre du scratch de l'ES 1 (hors pénalité).

ARTICLE 4p VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Conformes au règlement standard FFSA des Rallyes.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA

Chaque concurrent doit présenter un extincteur et une bâche, par voiture de course et **devra emporter ses détrit**.

4.3.2.3P. LIMITATION DE CHANGEMENTS DE PIÈCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 5p IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITES :

5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA.

5.2P. La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6p SITES ET INFRASTRUCTURES :

6.1P. DESCRIPTION

Le rallye des Vins de Vernou représente un parcours total de 102,690 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 37,710 km.

Les épreuves spéciales sont :

Vallée de Cousse : Es 1-3-5 5,430 km à faire 3 fois.

Vallée de Vaugondy : Es 2-4-6 7,140 km à faire 3 fois.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe itinéraire.

6.2P. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation F.F.S.A. et du respect du Code de la Route, sur route ouverte à la circulation.

Elles sont limitées à **3 passages**.

Les reconnaissances auront lieu le Vendredi 24 Juillet 2026 de 14h00 à 20h00

Samedi 25 Juillet 2026 de 7h30 à 10h00

ARTICLE 7p DÉROULEMENT DU RALLYE

7.2P.P. Dispositions Générales Relatives aux Contrôles

7.2.11P. Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Commissaires de route / Chefs de poste : Combinaison Orange

ARTICLE 8p RÉCLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9p CLASSEMENTS :

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10p PRIX :

Prix en espèces : 9680 € distribuables.

Des coupes ou des produits régionaux seront distribués.

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}
<u>Classement Classe</u> (Groupée ou non groupée)				
1 à 5 Partants	130€			
6 à 13 Partants	230€	130€		
14 à 18 Partants	250€	150€	80€	
19 Partants et Plus	300€	200€	100€	50€

Les Classes R1A et R1B, R2B et R2C, R3C, R3D et R3T seront récompensé respectivement en R1, R2 et R3 en une seule classe.

PRIMES EXCEPTIONNELLES :

Des primes seront distribuées sur le classement de **chaque ES** (et non du scratch).
Les primes sont cumulables et distribuées même en cas d'abandon.

ES 1 : 27^{ème} 40€ et 64^{ème} 20€ **ES 2** : 15^{ème} 40€ et 36^{ème} 20€
ES 3 : 5^{ème} 20€ et Dernier 40€ **ES 4** : 21^{ème} 20€ et 52^{ème} 40€
ES 5 : 10^{ème} 40€ et 45^{ème} 20€ **ES 6** : 17^{ème} 20€ et 39^{ème} 40€

2 engagements seront offerts pour l'édition 2027 par tirage au sort :

- 1 Parmi la liste des classés.
- 1 Parmi la liste des abandons.

La remise des coupes et des produits régionaux se déroulera sur le podium au Stade de Foot (parc fermé), suivant le classement officiel.

Les chèques seront expédiés la semaine suivant le rallye suivant le classement officiel.

Sauf pour les chèques des primes exceptionnelles qui seront distribuées à la remise des prix.

Récompenses aux Commissaires de Route et Cibistes :

3 coupes récompenseront les commissaires de route et cibistes ayant officié pendant le Rallye.

REMARQUES

En aucun cas les plateaux ne seront admis sur les parcs d'assistance, uniquement les véhicules d'assistances et les voitures de course.

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par le collège des commissaires sportifs, en conformité avec la réglementation FFSA.

Pour des raisons de force majeure ou de sécurité, les organisateurs se réservent le droit de modifier ou de supprimer des parcours de liaisons ou d'épreuves spéciales sans qu'aucune réclamation ne puisse être produite par les concurrents.

Lutte contre le dopage : Un contrôle antidopage pourra être effectué en cours ou à l'issue du Rallye.